

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2014

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Anthony Vallet, Stéphane Stintzy Jean-Pierre Moras, Barbara Gagne, Nicole Besson, Daniel Valdenaire, Monique Lépine, Marie-Christine Sellier, Liliane Fernandez, Céline Dugua, Frederic Boissonnet.

Secrétaire de séance : M.REY

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et informe le conseil que le point N° 1 SMIRCLAID ne sera pas abordé en effet les membres du comité syndical n'ont pu se libérer. Monsieur le maire soumet ensuite le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque il est adopté à l'unanimité.

2/BUDGET M14 : DM3

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
	D 60612 Energie électricité	1500	
	D 60621 combustibles	1500	
	D 60623 alimentation	1000	
	D 60632 F. de petit équipement	1500	
	D 61523 entretien voies et réseaux	-4400	
	D 6135 Locations mobilières	1000	
	D 6156 Maintenance	1500	
	D 6226 Honoraires	1000	
	D 6257 Réception	300	
	D 6262 frais de télécommunication.	500	
	D 6453 cotisation caisse de retraite	5000	
	D 6455 Cotisation assurance du personnel	1000	
	D 6554 Contribution Organisme de regroupement	1630	
	D 6574 subvention de droit privé	1368	
	R 6419 Remb. rémunération de personnel		6000
	R 7062 Redevance a caractère culturel		500
	R 7337 droits de stationnement		1368
	R 7381 Taxe add. Droit de Mutation		-1000
	R 74121 dotation solidarité rurale		2530
	R 74718 autre participation		4500
	R 7488 Autres attributions		200
	R 758 Produit de gestion courante		175
	R 7788 Produits exceptionnels		125
	SOUS TOTAL	14 398	14 398
INVESTISSEMENT			
	D 2183 -11Mairie	235	
	D 2184-11 Mairie	270	
	R 10226 : Taxe d'aménagement		505
	SOUS TOTAL	505	505
Total Général		14 903	14 903

DM3 Votée à l'unanimité

2/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VIVARHONE

Monsieur le maire rappelle au conseil les réunions d'informations et d'échanges, organisées par le CC Vivarhône en présence des services de l'Etat. Celles-ci avaient pour objectif d'expliquer aux élus les évolutions règlementaires en matière d'urbanisme et notamment les différentes échéances imposées aux POS, PLU ou PLUi par la loi ALUR. Cette dernière prévoit entre autre la caducité des plans d'occupation des sols non transformés en plan local d'urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 et avec

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 novembre 2014

application du règlement national d'urbanisme (RNU). Ce qui sera le cas pour la commune de Serrières.

Aussi monsieur le maire explique au conseil l'intérêt pour la commune d'adhérer à la démarche de PLUI initiée par Vivarhône et approuvée en conseil communautaire le 28 octobre 2014 .il rappelle également que pour mettre en œuvre le PLU intercommunal il convient de transférer la compétence à la communauté de communes (article 1231-1, 21^{ème} alinéa du code de l'urbanisme).

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire délibère à l'unanimité :

Vu l'article L 5211-17 du CGCT et l'article l123-1 et suivant du code de l'urbanisme : décide de transférer à la CC Vivarhône la compétence Plan Local d'Urbanisme – PLU. APPROUVE la modification des statuts de la CC Vivarhône en complétant l'article 8 dans le 1er groupe de compétence relatives à l'aménagement de l'espace communautaire par le paragraphe suivant « Plan local d'urbanisme intercommunal : élaboration, approbation, suivi, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. »

DECIDE d'autoriser Monsieur le maire à prendre la délibération relative à la validation de transfère de cette compétence et à signer l'ensemble des documents administratifs relatif à cette décision.

3/ CONTOURNEMENT DU FRET FERROVIAIRE : Réunion extraordinaire

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à l'association PARFER par délibération du 13/11 /2008 ; Il en rappelle l'objet principal : « Défendre les intérêts des communes susceptibles d'être concernés par les contournements ferroviaires et autoroutiers l'agglomération Lyonnaise et le transit de la vallée du Rhône ». Monsieur le maire informe son conseil de la décision de l'association d'organiser un conseil municipal extraordinaire élargi, regroupant un certain nombre de communes dont certaines, membres de PARFER. Pour des raisons de sécurité, ce conseil se tiendra le mercredi le 19 /11/2014 à Saint Pierre de Chandieu (69) dans le cadre de la consultation publique lancée par le Préfet de Région. Monsieur le maire sollicite le conseil afin de délocaliser la salle du conseil municipal dans la salle à vocation pluraliste au 35 rue du stade à saint pierre de Chandieu. Accepté à l'unanimité

3/ CESSION DE LA PARCELLE AC 198

Monsieur le maire rappelle au conseil sa délibération du 29/09/2014 acceptant le principe de cession d'une partie de la parcelle AC 198 au profit des époux Mathé domiciliés à Sablons.

Monsieur le maire présente le plan de division établi le 02/10/2014 par les services du cadastre pour 9 ares 05 ca en ce qui concerne la partie cédée et 47 ares 10 pour la partie restant à la commune. Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer le document d'arpentage, rappelle que le terrain est cédé pour 1 euro, rappelle que les frais de bornage et frais liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte sont à la charge des acquéreurs, autorise madame Sérillon à signer l'acte de cession en la forme administrative.

4/PROJET DE CREATION DE VOIE – acquisition de terrain

Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de messieurs Aubert qui souhaitent avoir accès à leur établissement par la rue des Ecoles en utilisant un passage communal existant. Ceci pour faciliter leur activité et notamment permettre le chargement et déchargement de leurs véhicules en toute sécurité, celui-ci se faisant jusqu'à lors sur la RN82. Pour ce faire la commune doit faire l'acquisition d'une bande de terrain (environ 2.5 m) longeant le passage communal pour en permettre l'élargissement. Mme Marie Sagnard , propriétaire du terrain adjacent , cadastré AD 89 , a donné son accord par courrier pour cession gratuite moyennant divers aménagements notamment la

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 novembre 2014

reconstruction d'un mur de clôture séparatif et la pose d'un portail. Monsieur le maire indique également que les frais incombant à cette acquisition seront pris en charge par messieurs Aubert (frais de bornage, frais d'acte et d'enregistrement). Ceci exposé monsieur le maire demande à son conseil de délibérer : le conseil à l'unanimité décide l'acquisition à titre gratuit du terrain nécessaire à l'élargissement du passage communal qui sera pris sur la parcelle AD 89 appartenant à Mme Marie Sagnard. Mandate monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à cette acquisition, autorise madame Sérillon à signer l'acte de cession dans la forme administrative.

TRAVAUX /VOIRIE

-intempéries : Monsieur le maire rappelle les orages du mois d'octobre et les nombreux dégâts causés sur la voirie communale, notamment rue de la barge, aux trouillards, rue des osches (maison flourey), chemin de Pinatelle, au-dessus du chemin de la madone. Des devis ont été demandés à l'entreprise Badin pour tout remettre en état, il faudra aussi prévoir pour le curage du ruisseau de Saint Sornin. Ensuite un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de la Préfecture.

-Assainissement :

-Monsieur le maire rappelle la consultation lancée pour le 11 juillet dernier pour désigner un maître d'œuvre pour travailler sur l'avant -projet du programme de travaux à effectuer sur les réseaux d'assainissement communaux. Il explique que 11 entreprises ont transmis leur candidature. La commission d'appel d'offres a décidé de retenir une seule candidature celle du Cabinet BEAUR à Romans associé au cabinet Geo Plus Environnement. Un dossier de consultation leur a été remis pour qu'ils présentent une offre.

- Monsieur le maire rappelle que le cabinet d'étude géo plus environnement a été désigné pour la réalisation du dossier de déclaration et document d'incidence au titre du code de l'environnement loi sur l'eau. Monsieur le maire explique que le conseil municipal doit prendre acte du dépôt de 3 exemplaires de dossier au service de la DREAL Rhône alpes pour instruction. Unanimité.

-Projet de lotissement Côte de Vernat :

Réunion du 4 novembre à l'initiative du Sous-Préfet en présence des services de l'Etat concernés par le projet et l'ABF qui s'est montré plus conciliant et qu'il ne remettra pas en cause le projet. Par contre un 2eme refus de permis est à envisager car la DREAL n'aura terminé l'instruction du dossier loi sur l'eau dans les temps.

- Projet de maison médicale :

Monsieur le maire rappelle la consultation lancée le 28/10/2014 pour une mission de maîtrise d'œuvre suivant procédure adaptée suivant article 28 et 74 du code des marchés publics et relatifs à l'aménagement d'une maison médicale au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant sur la commune de Serrières.

Monsieur le maire explique que 3 entreprises ont transmis une offre dans les délais :

- AC CONCEPT SARL – 38 150 Salaise Sur Sanne
- Jean-Christophe Burllet – 69 300 Caluire et Cuire
- EAD – 38150 Salaise sur Sanne

La commission travaux réunion ce jour après avoir étudié les offres a décidé de retenir la proposition du cabinet EAD pour un montant d'honoraires de 9.80 % applicable sur un montant prévisionnel de travaux de 150 000 € HT. Monsieur le maire propose de suivre l'avis de la commission. Le conseil après avoir

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2014

délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le maire à conclure et à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

Monsieur le maire explique que plusieurs esquisses ont été présentées aux professionnels de santé intéressés par le projet ainsi qu'une estimation du loyer qui leurs sera demandé.

Prochaine réunion le 21/11

-Travaux divers :

- la reprise des corniches aux cités Bellerives a été effectuée par l'entreprise GIRARD de Saint Clair les Annonay.

- un devis sera demandé pour la réfection des volets des Bellerives.

- début décembre : éclairage quai sud et démolition maison Teil

- Projet 2015 : réfection peinture gendarmerie, changement des chaudières aux cités Bellerives et florales, fermeture de l'accès aux locaux de la gare

AFFAIRES SCOLAIRES/ PETITE ENFANCE

- ECOLE

Convention lire et faire lire

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des TAP (temps d'activités périscolaires) il a été décidé de faire appel à la fédération des œuvres laïques de l'Ardèche de Privas 07 (FOL) pour mettre en place l'opération « lire et faire lire » pour l'année scolaire 2014/2015. Monsieur le maire explique qu'une participation forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement est sollicitée pour un montant de 180 €. Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise en œuvre à intervenir entre la commune et la fédération des œuvres laïques de l'Ardèche. Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention de mise en œuvre de « l'opération lire et faire » pour l'année scolaire 2014/2015. AUTORISE monsieur le maire à signer la convention précitée .DIT qu'une participation forfaitaire annuelle de 180 € sera versée à l'association pour participation aux frais de fonctionnement.

Réunion avec les représentants des parents d'élèves pour un bilan TAP le 1er décembre.

- RAM :

Convention de mise à disposition des locaux de la commune :

Monsieur le maire rappelle la convention signée avec l'AGIPE (association de gestion intercommunale petite enfance) pour la mise à disposition sur Serrières d'un bureau pour les permanences et accueil au public ainsi que de la salle communale pour les temps collectifs pour les activités liées au RAM. Monsieur le maire explique qu'il y lieu d'établir une convention spécifique pour formaliser les conditions d'occupation des locaux mis à disposition. Le projet de convention a été transmis à l'ensemble du conseil qui en a pris connaissance et après avoir délibéré à l'unanimité : accepte les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux pour l'animation du temps collectif et les permanences d'accueil du RAM et autorise monsieur le maire à la signer.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 novembre 2014

Convention de financement des investissements :

Monsieur le maire explique que l'extension du RAM sur la commune a nécessité des investissements : achats de matériels informatiques, bureautiques, pédagogiques et la création de toilettes adaptées aux tous petits le tout pour un montant prévisionnels de 5 761 € HT. Une subvention de 2304 € a été obtenue de la CAF pour financer le projet. Monsieur le maire rappelle que la commune de Serrières a porté le projet pour l'ensemble des communes nouvellement adhérentes au RAM : Brossainc, Limony, Saint Désirat et Serrières et le financement des investissements doit être pris en charge par les 4 communes précitées. Monsieur le maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre Serrieres et les autres communes celle-ci a pour but de fixer la répartition du financement entre les communes en prenant en compte le nombre d'assistants maternels et la population.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil d'autoriser le maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles. Aussi monsieur maire propose de recruter ,en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacement des agents momentanément indisponible. Accepté à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE/MANIFESTATIONS :

- Cross « La Serriéroise » : Alex Ageron fait le bilan de la 5ème édition : 86 participants mais peu d'enfants sur le parcours. Il tient à rappeler que la participation de chacun est nécessaire pour assurer le balisage du parcours.
- Monsieur le maire donne la recette du parking de la foire 1368 € il propose la réparation suivante : CCAS 40 % 548 € amicale laïque 30 % 410 € OGE 30% 410 €
- l'inauguration de la placette Général de Gaulle et de la rue Richelieu prévue initialement le 11 novembre aura lieu finalement le 6 /12 en même temps que les festivités de Noël.
- La soirée « grande guerre » organisée par Jean-Luc Ortega a réuni une centaine de personnes.

DIVERS / QUESTIONS DIVERSES :

- Daniel Valdenaire explique que des devis ont été demandés à RUF, DRAPEAU UNIC et SIGN pour la mise en place de signalétique :
- Courrier de maître ROSSI demande le traçage d'une place de parking « handicapé ».
- Courrier de remerciement de la paroisse Ste croix pour le prêt du chapiteau
- Une Formation PCS (téléalerte) est programmée pour les élus.
- Prochainement mise en place d'une « colonne textile » supplémentaire suite à la réunion de la commission environnement de Vivarhône

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2014

- Assemblée générale du comité de fête jeudi 20/11 à 19 h 00
- La Prochaine réunion du conseil le 19/12 à 18 h 00
- Les vœux du maire sont fixés au 16/01/2015 à 18 h 30

La séance est levée à 23 h 50.